

COMPTE RENDU

CSE ordinaire 28 novembre 2024

Déclaration CGT préalable au CSE

Le ras-le-bol des agents est énorme, la direction reste sourde : Le 5 décembre toutes et tous en grève !

Depuis des mois, la **CGT** vous alerte sur la souffrance et le ras-le-bol croissants des agents. Plus la direction déploie les projets de transformation de France Travail, plus les agents et membres des ELD constatent que tout est fait sans une préparation suffisante.

Dans la plupart des sites et services, agents et ELD expriment la perte de sens au travail, le désengagement des agents, l'absence de reconnaissance de leur travail.

Par contre, la pression est perpétuellement présente. Avec la multiplication des sollicitations, la rapidité des changements et la perte de moyens humains pour travailler, le ras-le bol tend à se transformer en colère !

Malgré nos alertes, ainsi que celles des d'autres syndicats, la direction reste sourde et ne modifie jamais son cap.

Moins de moyens pour travailler, plus d'argent pour le privé !

Ces changements fondamentaux de nos missions s'accompagnent de coupes budgétaires massives voulues par le gouvernement Macron-Barnier –avec le soutien du RN.

Résultat, France Travail doit rendre 500 équivalents temps plein travaillé (ETPT), donc environ 800 postes ! C'est scandaleux et révoltant !

Pendant ce temps, sur les 6 derniers mois l'externalisation s'accélère :

- pour les nouvelles MSA, 39 millions d'euros pour la nouvelle prestation d'accompagnement de 6 mois « Direction Emploi ».
- pour la « prestation prospection », 9 millions d'euros afin de passer des appels à notre place.
- pour l'accompagnement des cadres, 61 millions d'euros par an avec la prestation « Agil'Cadres »

En 2025, il est largement prévisible que la sous-traitance dépassera les 500 millions d'euros de 2024. La **CGT** revendique que cet argent soit utilisé pour recruter !

Toutes et tous ensemble : refusons cette casse ! EN GREVE LE 5 DECEMBRE !

Nous le réitérons, pour la **CGT**, ce n'est pas aux agents de France Travail de payer la note des cadeaux fiscaux faits aux plus riches qui ont conduit au déficit public actuel. La **CGT** revendique :

- Des embauches en CDI à la hauteur des besoins pour mener à bien nos missions et la titularisation des agents en contrat précaire.
- L'arrêt de l'externalisation : réintégration de la prospection, des ateliers et accompagnements de recherche d'emploi dans nos agences.
- Un service public de qualité, de proximité pour satisfaire les besoins des privés d'emploi.
- Un budget dédié répondant aux exigences d'un service public de qualité.
- L'augmentation générale des salaires et leur indexation sur l'inflation.

Dans le cadre des intersyndicales nationale et régionale, la **CGT** appelle tous les agents à se mettre **en grève le 5 décembre et à former de grands cortèges « France Travail en grève » dans les manifestations qui seront organisées.**

**La FSU emploi, FO et le SNAP
s'associent à cette déclaration.**

Information en vue d'une consultation concernant la prestation Agil'cadres

La suppression des référents cadres n'est pas actée officiellement par la direction. Elle nous indique que les cadres qui ne sont pas orientés vers Agil'cadres ou l'APEC seront, selon les agences, dans des portefeuilles dédiés ou non. Il restera à France Travail les cadres en plus grande difficulté.

La **CGT** indique encore une fois son désaccord sur cette externalisation et le flou entretenu pour les agents en agence. Le seul argument que la direction met en avant : les économies de postes.

Budget :

Sur la base d'un volume de 165 000 cadres à prendre en charge par an et d'un prix moyen de la prestation évalué à 371 €, le budget est estimé à :

- Pour l'année 2025, 28 millions d'euros (cette estimation tient compte d'une notification des marchés début 2025, d'une période de période de montée en charge de 3 mois et d'un effet report sur l'exercice budgétaire 2026 du fait de la durée de la prestation).
- En cible annuelle, 61 millions d'euros.

La privatisation de nos métiers se poursuit avec un coût national effarant. La **CGT** a rappelé que nous avons la compétence pour accompagner les cadres et que les équipes cadres et les agents référents cadres le faisaient très bien.

Point sur le suivi des programmes/projets FT

Actualisation, traitement des inscriptions, prise de rdv

Les élus **CGT** demandent quel plan d'action est prévu pour lutter contre le non-recours aux droits pour les 55 000 nouveaux inscrits « de manière systématique » au 1^{er} janvier ?

La direction nous informe que l'information sera écrite dans le courrier d'info qui partira le 1^{er} janvier 2025 et sera dans les espaces personnels en version numérique. La **CGT** déplore encore une fois, un éloignement des publics les plus en difficulté.

Comment allons-nous expliquer et comment sera comprise, l'actualisation que l'on doit faire, ou ne pas faire ? Selon si on a signé un CED, PPAE, ARE, ASS ou au RSA, soumis ou non à l'actualisation (le script de l'explication) ?

La direction nous donne un moyen simple : si versement d'argent, actualisation obligatoire. Pour les non-bénéficiaires France Travail recommande l'actualisation mais de toute façon il n'y aura pas de cessation d'inscription.

XP MSA

La direction reconnaît que le dossier est très compliqué, à tel point qu'elle considère que l'XP n'a pas commencé réellement. Alors qu'à la **CGT**, nous savons que les travaux de préparation ont débuté il y a au moins six mois sur plusieurs sites. **La direction annonce que l'XP va donc perdurer tout 2025 avec un bilan fin 2025 !**

De son côté, la **CGT** s'est rendue sur des agences concernées par l'XP (modèles 1 et 2). La **CGT** remonte à la direction le ras-le-bol des agents, le flou artistique... Les agents sont épuisés par des mois de travail à segmenter les portefeuilles et à créer les suivis délégués

La **CGT** demande comment seront inscrits les demandeurs d'emploi dans ces nouvelles modalités au 1^{er} janvier. La réflexion est en cours depuis quelques semaines, l'inscription sera la même pour tous, c'est le 1^{er} entretien qui pose problème, puisque les demandeurs sont tous en guidé.

Une consigne est passée aux équipes CRE de ne plus contrôler aléatoirement les publics sur les agences XP MSA, combien de temps cette consigne va perdurer ? Y aura-t-il « une vague de rattrapage » sur ces agences ?

La direction régionale indique que nous attendons le Conseil d'Administration de décembre et la DG pour les sanctions. Il est question de réintégrer, dans le processus CRE, les agences en XP, mais la direction ne sait pas quand ni comment. La direction indique qu'il ne sera pas demandé de vague de rattrapage.

XP prospections

Là aussi, la direction dit que l'XP n'a pas commencé. A la **CGT**, nous savons que la prospection a déjà démarré avec des objectifs par agences et par modalités (qu'on retrouve dans le plan d'action sous DUNE).

Les élus ont reçu le tableau avec l'ensemble de la région. Les objectifs chiffrés sont les mêmes pour les équipes entreprises que le prestataire. Le démarrage de la prestation est repoussé au 1^{er} décembre.

Les entreprises prospectées ont été choisies de façon aléatoire. Pour la **CGT**, cela soulève des questions méthodologiques : quelles extractions ont été faites ?

La direction nous informe que France Travail coordonne les « task force » associées aux bassins. Ils seront composés des partenaires (ML, Cap Emploi, départements).

Information sur la poursuite du dispositif Avenir Pro

Dans le cadre de la réforme des lycées pro, France Travail met à disposition des agents dédiés à l'accompagnement et la recherche d'emploi des jeunes en lycées pro. La direction nous informe la reprise de cette mission, en pause depuis juillet.

La mission est cependant modifiée sur le temps de travail à y consacrer : elle ne se fera pas sur du temps plein (30% du temps de l'agent par groupe de 15 jeunes). Le nombre d'ateliers passent de 8 ateliers à 4 et de 1h30 à 2h pour être en adéquation avec les formats scolaires.

17 lycées sont concernés. À ce jour la direction ne les communique pas. Or cela impacte l'organisation du travail des équipes entreprises des agences potentiellement concernées.

Sans bilan des précédentes missions, les questions de la CGT auront une réponse « ultérieurement ». La direction maintien que les résultats sont positifs, mais n'est pas capable de nous donner les éléments.

Suite à notre question, sur les solutions trouvées pour les lycéens décrocheurs, la direction nous indique une solution de stage... Comment, dans quelles conditions, pourquoi ? Il nous manque des informations.

Les élus CGT demandent si un conseiller peut se repositionner sur une mission. La direction nous répond que le conseiller peut se repositionner mais la décision sera à la main du manager de l'agence.

Les élus CGT insistent sur la nécessité de compenser les postes dans les agences d'origine des conseillers et s'opposent au jeu de vases communicants organisés par les DT.

Les élus CGT demandent avec insistance quelles sont les modalités de déplacement des conseillers en précisant lesquelles (voiture de services allouées pour la durée de la mission, prise en charge du temps d'accroissement du déplacement ...)?

C'est encore la note nationale de la politique de déplacements de France Travail qui s'applique, celle qui n'est jamais adaptée à rien. Pas de réponse plus claire puisque « les agents sont au plus près des lycées ». La CGT note qu'il n'y a toujours pas de mesures de prévention des risques routiers.

Information en vue d'une consultation sur le DUERP

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) est obligatoire dans toutes les

entreprises et doit recenser et évaluer les risques présents dans l'entreprise. Ce document doit être réalisé pour chaque agence et doit être mis à jour au fur et à mesure des événements qui surviennent dans l'année.

Le DUERP servira à construire les mesures de préventions qui seront intégrés au Plan de Prévention des risques.



La CGT n'est pas d'accord avec un DUERP qui mesure les risques avec des chiffres arrêtés à juillet 2024 alors que le code du travail et la logique de prévention demande à analyser les chiffres sur toute l'année.

La CGT n'est pas d'accord avec une cotation de risque qui n'évalue pas les risques. La CGT n'est pas d'accord sur une directive nationale positionnant les risques attentats, incendies et « majeurs naturels et technologiques » comme les risques premiers pour les agents. La CGT n'est pas d'accord avec la mise à l'écart du risque psycho-social ainsi que son évaluation qui se fait principalement par des questionnaires envoyés par mail. Les dimensions, utilisées et conseillées par tous, dites « Gollac & Bodier » ont été détournées au profit d'une cotation absurde.

Ils peuvent être regroupés en 6 axes principaux
C'est le cumul de plusieurs causes qui aboutit à la souffrance au travail



Rapport du Collège d'expertise sur le suivi des risques psychosociaux au travail, dit « Rapport GOLLAC », 2011.

La CGT s'inquiète de la construction d'un Plan de Prévention avec comme base un DUERP en décalage avec la réalité des risques encourus par les agents de France Travail. La prochaine réunion de la CSSCT, le 10 décembre, laissera à la direction, le temps d'intégrer les propositions faites par la CGT afin de protéger les agents.

Information avant consultation sur la Politique Sociale 2023

Chaque année, la direction livre le bilan social et le rapport de situations comparées de l'année précédente, c'est-à-dire 2023.

Pour avoir une analyse fine des informations, une partie des élus du CSE pensent qu'une expertise est nécessaire. Le cabinet APEX est retenu.

Malheureusement, l'arrêt de la cour de cassation de juillet 2023 impose à l'expert de demander l'autorisation à l'employeur pour entendre les salariés (ce n'est plus induit).

Vote de l'expertise :

CFDT, CGT, FO, FSU et SNAP votent pour

CFE-CGC votent contre

La direction attend la demande du cabinet avant de répondre (ou de refuser ?).

Informations RH

Campagne télétravail : en cours, car les demandes sont clôturées. La phase manager va commencer pour validation. 95% sont des demandes de télétravail. Il y a 4 demandes de proximité hors région.

Recours : suite à la question de la FSU sur les modalités de recours la direction indique 2 possibilités :

- En faisant un écrit auprès du N+2
- En contactant les représentants du personnel (qui contacteront le service QVT)

AIJ : Suite à une réclamation d'une autre organisation syndicale, la direction communique la liste des suppressions de portefeuille AIJ :

- Avranches
- Cherbourg les Tourelles
- Caen Mondeville
- Caen Beaulieu
- Bayeux
- Argentan
- L'Aigle-Mortagne
- Pont-Audemer
- Verneuil-sur-Avre
- Evreux Delaune
- Le Havre Ville Haute
- Le Havre Ferrer
- Lillebonne
- Saint-Etienne-du-Rouvray
- Rouen Aubette
- Quevilly

Questions diverses de la CGT

CVM : Comment les agents entreprises ou CRE peuvent prendre contact avec les privés d'emploi au travers de CVM ?

La direction nous a répondu qu'il n'y a pas livraison en ce sens de prévue, mais qu'elle va prendre des renseignements à la DG.

Barentin : Depuis plusieurs mois, la **CGT** alerte sur la situation de Barentin qui n'a qu'un seul REA fixe. Un agent est actuellement en mission à Barentin comme REA aussi. Pourtant, un poste existe confirmé par les responsables du dialogue social et des RH. Quand aura lieu le recrutement pour soulager l'équipe de direction qui depuis des années fonctionne à 2 ?

Comme il y a une BDE en cours, il faut attendre les résultats et l'arbitrage. **Or le poste n'est pas en BDE !**